Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260928-DB20260904-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mardi 22 septembre 2026

Séance Publique du
Lundi 28 septembre 2026

AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ELEVES PLOEMEUROIS SCOLARISES DANS LES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Christian PERRIEN, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Carole DE AMORIM, Liziane LASCOMBES, Marianne POULAIN, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Aymeric VAZ PIRES, Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Thomas EDOUARD à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Liliane MARTEVILLE.

Présents	: 31
Pouvoirs	: 02
Absent	: 00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260928-DB20260904-DE

n°04

AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ELEVES PLOEMEUROIS SCOLARISES DANS LES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

Rapporteur : Brigitte LE LIBOUX

L'article L. 533-1 du Code de l'éducation dispose que les collectivités territoriales peuvent faire bénéficier de mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente.

Il est proposé au conseil municipal de valider une aide à la restauration scolaire - qui permet aux écoles privées de faire bénéficier les familles ploemeuroises d'une tarification sociale pour la restauration scolaire - et d'approuver la convention ci-jointe qui précise les modalités de versement de cette aide à l'OGEC, pour les familles ploemeuroises dont les enfants sont scolarisés dans les écoles privées concernées, sous contrat d'association avec l'Etat.

Cette convention sera conclue avec l'OGEC pour une durée de 3 années, du 1er octobre 2026 jusqu'au 30 septembre 2029.
Pour l'année scolaire 2026-2027, cette aide concernera toutes les familles ploemeuroises se situant dans les tranches de quotient de B à H.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'Education, et notamment l'article L. 533-1 ;

Vu l'avis de la Commission « Cohésion sociale et vie locale » en date du 15 septembre 2026 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant l'intérêt de faire bénéficier l'ensemble des enfants des écoles primaires de la ville d'une offre de restauration de qualité produite par la cuisine centrale Ti Lipous ;

Considérant la possibilité pour la ville d'accompagner les familles des élèves ploemeurois scolarisés dans les écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat ;

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260928-DB20260904-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➢ **APPROUVE** la convention jointe à la présente délibération qui détermine les modalités de versement de l'aide à la restauration scolaire aux familles, pour les écoles privées de l'OGEC sous contrat d'association avec l'Etat, pour la période du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2029.

➢ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué au Parcours de l'Enfant et du Jeune, à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout document utile à cet effet.

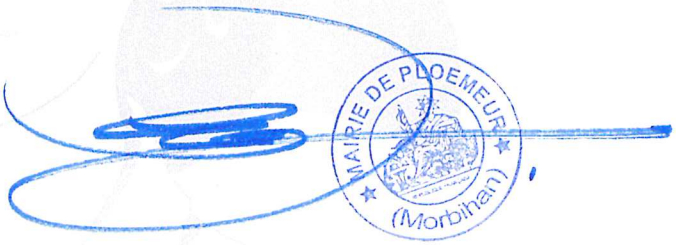
➢ **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal de la ville, chapitre 65.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 4 CONTRE (Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET)

Liliane MARTEVILLE,
Secrétaire de séance

Ronan LOAS,
Maire





SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355